

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF88

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux et M. Philippe Brun

ARTICLE 37

Compléter l'alinéa 33 par les mots :

« , après avis de l'Assemblée des départements de France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel des députés socialistes et apparentés vise à prévoir que l'ADF se prononce avant l'édiction du décret qui déterminera les modalités de détermination et d'allocation du forfait global unique.

Si nous soutenons la logique de fusion des sections Soins et Dépendance, il importe d'en coconstruire ses modalités fines de fonctionnement avec les principaux concernés : les Départements de France.

Tel est l'objet du présent amendement.